

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/PERMISSION
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017 à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00037
Propriétaire(s) : Geoff Lamesse
Emplacement : 3332S, chemin River
Quartier : 20 – Osgoode
Description officielle : Partie du lot 30, concession à façade entrecoupée
Zonage : RR12
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite construire un garage isolé de 6,7 m sur 7,31 m, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de la cour avant à 0,15 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 7,5 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.